



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des routes Centre-Ouest**

District de Poitiers

Poitiers, le 5 août 2022

Pôle Technique

Nos réf. :

Vos réf. : PC 86194 22 X0119

adresse du terrain objet de la demande :

Parc d'activités d'Aliénor d'Aquitaine République IV

POITIERS

Affaire suivie par : Ludovic FIBICH

Tél. : 05 49 30 52 41

Courriel : ludovic.fibich@developpement-durable.gouv.fr

DIRECTION URBANISME HABITAT PROJETS URBAINS
CENTRE D'ACTIVITÉ DROIT DE L'URBANISME

À L'ATTENTION DE MME UGUEN MATHILDE

GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE

HÔTEL DE VILLE - CS 10569 -

86021 POITIERS CEDEX

Objet : Avis sur le PC pour la construction d'une plateforme logistique

- Vu la géométrie et la configuration de la Route Nationale 147 voie express au droit du projet,
- Vu la proximité de la route nationale,

J'émet un avis défavorable en l'état. En effet, les bâtiments envisagés sont proches de la RN et des panneaux photovoltaïques sont prévues sur les toits. Les usagers de la RN 147 ne doivent pas être éblouis ou distraits par ces panneaux. Le pétitionnaire doit donc faire réaliser une étude spécifique par un bureau d'étude spécialisé prouvant qu'il n'y a aucun risque d'éblouissement ou distracteurs pour ces usagers.

D'autre part, mes observations/prescriptions sont les suivantes :

- L'installation d'enseigne et pré-enseigne sera soumise à autorisation préalable,
- L'évacuation des eaux usées (même traitées) et des eaux pluviales est interdite dans le fossé ou tout autre dispositif d'assainissement de la RN 147,
- Une demande de permission de voirie devra être faite pour tous travaux envisagés sur le domaine public routier.

Pour le Préfet et par délégation,
le chef de district


Pascal COSTA